

Cercle de Mantès et du Mantois de Silence

24 décembre 2016, 83ème Cercle du Mantois

Le Cercle de Silence

**Avec, ou sans papier,
l'étranger est une personne
la dignité de chaque personne
ne se discute pas,
elle se respecte**

Notre silence le crie

*est une action non violente, qui rassemble
régulièrement, dans un espace public, des hommes et
des femmes de divers horizons et de toutes convictions
philosophiques, religieuses et politiques.
Il s'agit d'alerter les citoyens sur le sort réservé aux
personnes étrangères venues en France pour mieux
vivre ou sauver leur vie.*

Par notre participation au Cercle de Silence :

Nous voulons dénoncer les traitements inhumains et dégradants réservés aux migrants du seul fait qu'ils n'ont pas de papiers en règle, les humiliations liées aux contrôles et « interpellations au faciès »

Nous voulons dénoncer les obstacles administratifs qui visent à rendre de plus en plus difficile l'obtention d'un titre de séjour et qui forcent les personnes à vivre et à travailler dans la peur et la clandestinité.

Nous refusons les lois de plus en plus contraignantes et les suspicions dont sont victimes les demandeurs d'asile qui sont exposés à de graves dangers dans leur pays d'origine.

Nous refusons les conditions de vie dans les centres de rétention administrative, les zones d'attente des aéroports et, avant tout, leur existence.

Nous refusons que soient adoptées et appliquées en notre nom des décisions (lois, décrets, circulaires) qui brisent des vies humaines, des couples, des familles et maintiennent des personnes dans la peur et l'absence de tout projet.

Nous voulons que la France reste un pays d'accueil, sans cesse enrichi et transformé par l'apport de personnes venues du monde entier, une France où il est possible de vivre ensemble.

***Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons
à rejoindre le Cercle de Silence du Mantois,
entre 11h et midi, le 4ème samedi de chaque mois,
place Saint Maclou à Mantès-la-Jolie.***

Prochains rendez-vous : 28 janvier 2017, 25 février, 25 mars, 22 avril, 27 mai...
cerclesilencemantes@yahoo.fr

Le Cercle de Silence est composé de citoyen(ne)s dont certain(e)s sont membres de : Ligue des Droits de l'Homme, Pastorale des Migrants, Réseau Chrétiens-immigrés, RESF (Réseau Education sans Frontières), Equipe paroissiale d'accueil des migrants, ACO Action Catholique, Secours Catholique, ASTI (association de solidarité avec les travailleurs immigrés), CCAM (communauté chrétienne africaine de Mantès), DAL (Droit Au Logement), DDEN (délégués départementaux de l'Education Nationale), EGC (Ensemble pour une Gauche Citoyenne), CRIC (collectif de réflexion et d'initiatives citoyennes).

Ne pas jeter sur la voie publique

Les citoyens de la Roya solidaires

Depuis la mise en place de l'état d'urgence et le rétablissement des contrôles aux frontières un nouveau Calais est-il en train de se créer à la frontière italienne ?

Selon la Préfecture des Alpes-Maritimes, 33 000 étrangers en situation irrégulière ont été interpellés depuis le début de l'année et la plupart renvoyés en Italie. A Vintimille, côté italien, un camp de réfugiés a été créé et est déjà saturé.

Alors, ne pouvant plus passer la frontière par la route « normale » ou par le train, les réfugiés partent vers le nord et, en deux ou trois jours de marche difficile en montagne, se retrouvent dans la petite vallée enclavée de la Roya.



Cette vallée est française depuis 1945 mais pendant la guerre ses habitants ont dû se réfugier à Turin, puis sont revenus chez eux. Beaucoup en ont gardé une solide tradition d'hospitalité. Voyant arriver dans leurs villages des personnes au bord de l'épuisement ou les découvrant dormant dehors, une trentaine d'habitants leur ont ouvert leurs maisons. L'accueil s'organise autour de la distribution de nourriture, de vêtements, de soins pour leur permettre de continuer. Mais cela ne s'arrête pas là : avec leur association *Roya Citoyenne* qui regroupe 300 personnes, ils refusent qu'on renvoie ces réfugiés en Italie.

Ils demandent que les adultes puissent déposer leurs demandes d'asile et que les mineurs non accompagnés soient pris en charge par le département comme c'est la loi. Une plainte collective a été déposée contre le Président du Conseil Départemental pour « délaissement de personnes hors d'état de se protéger ».

En réponse, les autorités politiques du département ont demandé des poursuites pour « aide au séjour illégal » contre 7 citoyens. Ils sont agriculteur, professeur, étudiant, retraité... et ont nourri, hébergé ou transporté un(e) ou plusieurs réfugiés. Tous considèrent qu'aider une personne, mineure ou non, perdue au milieu de la montagne après des semaines ou des mois d'un périple épuisant, n'est pas un délit mais un devoir. Nous leur exprimons tout notre soutien.

En savoir plus sur *Roya Citoyenne* : <http://roya06.unblog.fr>

Le CENTRE PRIMO LEVI est un centre de soins créé en 1995 par la section française d'Amnesty International, Médecins du monde, l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), Juristes sans frontières et Trèves. Il offre chaque année à quelques 400 réfugiés victimes de la torture ou d'autres formes de violence politique dans leur pays, une prise en charge psycho-médicale et, si nécessaire, un accompagnement socio-juridique.

CENTRE
PRIMO LEVI
VIVRE APRÈS
LA TORTURE

Dans son rapport « **persécutés au pays, déboutés en France** » publié le **17 novembre 2016**, le centre Primo Levi dénonce les failles de notre procédure d'asile. 50% des patients suivis au centre Primo Levi en 2015 ont été déboutés du droit d'asile alors qu'ils ont été persécutés, emprisonnés arbitrairement, harcelés, torturés, violés, humiliés... Les chiffres du Comede (Comité médical pour la santé des exilés) sont tout aussi éloquentes : en 2014, le Comede a suivi 340 personnes déboutées du droit d'asile. 71% avaient subi des violences et 21% des actes de torture.

Le rapport dénonce par ailleurs un manque de prise en compte des troubles de mémoire et autres effets des psychotraumatismes subis, des procédures inadaptées à des victimes de tortures, des interprètes pas toujours à la hauteur, des avocats pas toujours consciencieux et un esprit de suspicion. Or tout ne peut pas être prouvé, les tortionnaires ne délivrent pas de certificats !

En 2015, la France a rejeté 67% des demandes d'asile, contre 47% en moyenne en Europe. Elle renforce actuellement sa politique d'expulsion des personnes déboutées sans considération des risques et persécutions qu'elles encourent dans leur pays.

On peut lire le rapport sur le site : <http://www.primolevi.org>